

## Le dialogue civil au niveau Européen: Comment construire l'Europe que nous voulons?

### Conférencier

*Ce conférencier est composé d'éléments tirés du 'document de référence' de la Plate-forme sociale. Ce document de référence définit ce que démocratie participative, dialogue civil et société civile signifient pour la Plate-forme sociale. Il met aussi en valeur le rôle des réseaux européens. Intitulé 'construire un dialogue civil efficace au niveau européen et national – des politiques pour le peuple avec le peuple', il s'agit d'une première étape vers une position commune de la Plate-forme sociale prévue pour février 2009. Il est disponible sur le site de la Plate-forme sociale.*

### Traité de l'Union Européenne, telle que modifié par le Traité de Lisbonne – Article 11

« 1. Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union.

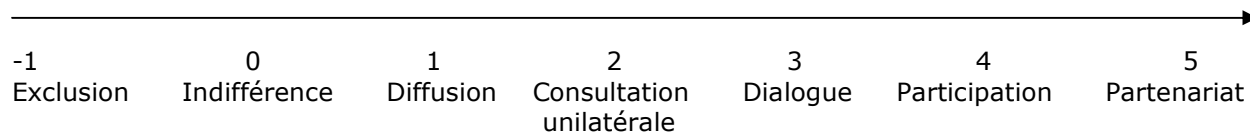
2. Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile.

3. En vue d'assurer la cohérence et la transparence des actions de l'Union, la Commission européenne procède à de larges consultations des parties concernées.

4. Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission européenne, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités.

Les procédures et conditions requises pour la présentation d'une telle initiative sont fixées conformément à l'article 24, premier alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. »

## De l'exclusion au partenariat civil ? L'échelle de participation des organisations de la société civile



*développé pour la Plate-forme sociale par Jonathan Zeitlin*

- -1 = **Exclusion**
- 0 = **Indifférence**
- 1 = **Diffusion unilatérale de l'information**: les autorités publiques fournissent l'information.
- 2 = **Consultation**: les autorités publiques disent aux ONG ce qui se passe et leur demandent leurs impressions. Mode d'information bilatéral.
- 3 = **Dialogue**: tant les autorités publiques que les ONG sont habilitées à définir l'agenda, et les autorités publiques peuvent répondre aux préoccupations exprimées par les ONG.
- 4 = **Participation**: plus qu'une simple consultation, les idées avancées par les ONG sont intégrées dans la formulation des politiques, les documents et les programmes.
- 5 = **Partenariat**: l'étape finale, un terme fort qui indique que les ONG sont considérées comme des partenaires et jouent un véritable rôle dans: la codécision, la co-conception, la coproduction et éventuellement la co-administration.

Toutes les étapes à l'exception de l'exclusion et de l'indifférence peuvent être justifiées en fonction des circonstances: les partenariats ne sont pas toujours souhaitables, en particulier pour les ONG qui estiment que leur principale fonction consiste à protester.

Cette échelle de participation peut/doit intervenir à tous les stades du cycle politique : définition de l'agenda, définition des politiques/prise de décisions, mise en œuvre, évaluation, reformulation.

## **Principes pour un dialogue civil efficace**

### **Le dialogue civil: Formuler des politiques plus proche des organisations associatives**

Les ONG européennes du secteur social définissent le dialogue social comme une composante et un outil de démocratie participative qui a pour principal interlocuteur les décideurs de la sphère publique. Le dialogue civil définit la relation entre les décideurs publics et la société civile organisée.

#### **1) Quels sont les objectifs de la participation au dialogue civil?**

Le principal objectif est de formuler et de mettre en œuvre des décisions plus efficaces dans la sphère publique. À terme, le but est de parvenir à des décisions qui sont plus proches de l'intérêt général et qui améliorent la prise de décisions.

Ainsi, le dialogue civil vise à faire connaître les besoins et les points de vue de la société civile organisée, et notamment à faire entendre la voix de ceux qui sont exclus de la scène politique «officielle».

L'un des objectifs du dialogue civil consiste aussi à transférer les résultats des différents processus de démocratie participative dans des processus décisionnels «formels».

#### **2) Qui sont les partenaires du dialogue civil?**

Même si le bénéficiaire final du dialogue civil n'est autre que la population, les principaux partenaires sont les organisations de la société civile organisées aux niveaux local, national et européen.

De l'autre côté de la table, on trouve les décideurs de la sphère publique, ainsi que les fonctionnaires – aux niveaux local, national et européen.

#### **3) Quels sont les principes et les éléments indispensables au dialogue civil?**

Tandis que la démocratie participative et les infrastructures démocratiques en constituent le cadre, les éléments suivant s'imposent pour un dialogue civil efficace:

##### **➤ Responsabilité et capacité d'adaptation**

Les procédures liées au dialogue civil doivent être comprises par toutes les parties concernées. Pour cela, des structures appropriées s'imposent pour permettre à tous les participants de se tenir au courant. Ceux-ci sont en droit de connaître la suite qui est donnée à leurs réactions.

##### **➤ Volonté politique et ouverture pour changer les choses**

L'objectif du dialogue civil est d'améliorer la prise de décisions. À cet égard, il faut pouvoir accéder aux instances de prise de décisions, et les autorités publiques doivent faire preuve de transparence et s'engager à partager le pouvoir et, à terme, à tenir compte des résultats du dialogue civil dans leurs décisions. Les résultats d'un dialogue

civil efficace doivent avoir force exécutoire. Le fait de consulter la société civile une fois les décisions prises finit par retomber sur les institutions publiques car cette façon de procéder remet en cause leur transparence. Cela implique aussi que les deux parties doivent se mettre d'accord sur un objectif commun et dès lors être disposées à définir un programme commun.

## ➤ **Transparence et précision**

Pour qu'un dialogue civil soit efficace, les informations et autres documents doivent être accessibles au public et les deux parties doivent faire preuve d'une transparence la plus grande possible. En outre, il convient d'expliquer clairement aux participants non seulement les résultats attendus, mais aussi les possibilités de changement, afin qu'ils puissent choisir de ne pas participer s'ils estiment qu'ils n'atteindront pas leur objectif ultime en participant à un processus donné.

## ➤ **Egalité et inclusivité**

Toutes les personnes ne sont pas égales et toutes n'ont pas les mêmes possibilités de participer, et il en va de même pour les organisations. Pour qu'un processus participatif soit démocratique, il faut donner les moyens d'agir aux personnes laissées de côté et qui n'ont pas voix au chapitre et tenir compte de leur situation spécifique. Cela signifie aussi qu'il faut adapter les moyens et les méthodes de dialogue à tous les groupes (y compris les personnes handicapées, les immigrants, les enfants, etc.).

## ➤ **Le dialogue civil exige des structures**

Le dialogue civil n'est pas un phénomène ponctuel: il doit s'agir d'un processus régulier et continu. Les participants doivent avoir le temps de structurer leur pensée en interne et de se concerter avec leurs membres. Pour être efficace, ce processus exige des ressources humaines et financières suffisantes; les opportunités doivent être identifiées et des espaces matériels doivent être prévus pour définir l'agenda et procéder aux négociations entre les acteurs identifiés. Les procédures liées au dialogue civil doivent elles aussi être claires et limitées dans le temps, avec des résultats et des objectifs identifiés. En d'autres termes, le processus doit être bien programmé à l'avance par les partenaires.

## ➤ **Une bonne prise en compte du rôle des «ONG»**

Tant les ONG que les institutions européennes sont confrontées à un dilemme manifeste entre expertise et expérience. Le rôle de la société civile en tant que partenaire dans le dialogue civil doit être formellement reconnu, protégé et défendu, par une série de mesures stratégiques (par ex., systèmes de financement, statuts ou lois).

## ➤ **Associer la société civile organisée à chaque stade**

Le processus stratégique ne prend pas fin lorsque la proposition intègre le droit. La mise en œuvre des dispositions est tout aussi importante. La société civile est un acteur important dans la mise en œuvre des mesures stratégiques et le contrôle de leur efficacité. La société civile organisée doit être associée à toutes les étapes de la prise de décisions: définition de l'agenda, définition de la politique/prise de décisions, mise en œuvre, évaluation et reformulation.